



FR

ASSEMBLEE GENERALE
79^{ème} session
Rome, 17 décembre 2020

UNIDROIT 2020
A.G. (79) 4
Original: anglais
novembre 2020

**Point n°7 de l'ordre du jour: Modifications définitives du Budget
et approbation des Comptes pour l'exercice financier 2019**

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

<i>Sommaire</i>	<i>Illustration des Comptes 2019</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Avis à transmettre à l'Assemblée Générale lors de sa 79^{ème} session</i>
<i>Document connexe</i>	<i>UNIDROIT 2020 – Comptes des recettes et des dépenses pour l'exercice financier 2019</i>

1. Le Budget pour l'exercice financier 2019, approuvé par l'Assemblée Générale à sa 77^{ème} session (Rome, 6 décembre 2018), prévoyait que les dépenses effectives de 2.289.370,00 € seraient comblées par des recettes effectives de 2.289.370,00 € sans excédent prévu à la clôture de l'exercice financier 2018.
2. Les Comptes pour l'exercice financier 2019 montrent que les recettes effectives s'élevaient à 2.221.555,62 €. En raison des dépenses effectives de 2.254.952,91 €, la trésorerie à la clôture de l'exercice 2019 faisait apparaître un solde de 332.523,25 € résultant du solde positif de 365.920,54€ de l'exercice financier 2018 plus le report de 2019 de 33.397,29 €.
3. Le solde créditeur du Fonds du roulement à la clôture de l'exercice financier 2019 s'élevait à 368.931,03 €.

4. Pour faciliter la lecture des Comptes un résumé des recettes est indiqué ci-dessous (en euro):

	Prévisions 2019	Recettes effectives 2019
Excédent actif au 1 ^{er} janvier 2019	--	365.920,54
Recettes:		
Gouvernement italien	126.500,00	126.500,00
Autres Gouvernements participants	2.097.370,00	2.025.534,56
Contributions volontaires des Etats membres	0.00	0.00
Intérêts	1.000,00	--
Contribution aux frais généraux	15.000,00	15.000,00
Vente des publications	17.000.00	30.361,09
Donation privé (Aviareto)	17.500,00	17.537,05
Recettes extraordinaires	15.000,00	6.872,92
Total des recettes effectives et excédent actif au 1^{er} janvier 2019	<u>2.289.370,00</u>	<u>2.587.476,16</u>
Intérêts sur les avoirs du Fonds de roulement	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
Total des recettes de l'exercice 2018	2.289.370,00 =====	2.587.476,16 =====

5. Les variations affectant les dépenses pour 2019 sont indiquées analytiquement dans les Comptes 2018 et peuvent se résumer ainsi:

CHAPITRES	Estimation 2019	Dépenses effectives	Différence	
			Economie	Excédent
A) Dépenses ordinaires				
Chap. 1 Indemnités à titre de remboursement des frais	261.000,00	181.202,79	82.168,04	2.370,83
Chap. 2 Appointements et indemnités à titre de rémunération	1.236.793,00	1.211.378,13	31.466,98	6.052,11
Chap. 3 Charges sociales	445.577,00	457.788,13	602,35	12.813,48
Chap. 4 Frais d'administration	63.000,00	56.439,02	10.033,63	3.472,65
Chap. 5 Frais d'entretien	154.000,00	159.993,32	4.718,80	10.712,12
Chap. 6 Bibliothèque	129.000,00	128.849,74	9.046,19	8.895,93
Chap. 7 Programme de coopération juridique	0	0	0	0
Chap. 8 Fonds de réserve divers	0	0	0	0
B) Dépenses extraordinaires				
Chap. 9. Fonds de roulement	----	---		--
Chap. 10. Convocation d'une Conférence diplomatique pour l'adoption de l'un des projets de Convention de l'Institut ou d'une manifestation scientifique	----	59.301,78	--	59.301,78
Total des dépenses extraordinaires	00,00 =====	59.301,78 =====	-- =====	-- =====
Total des dépenses effectives	2.289.370,00 =====	2.254.952,91 =====	138.035,99 =====	103.618,90 =====
C) Comptes spéciaux	-- =====	-- =====	-- =====	-- =====
Total des dépenses	2.289.370,00 =====	2.254.952,91 =====	138.035,99 =====	103.618,90 =====

6. Le solde peut s'expliquer ainsi (en euros):

	Budget	Effectif
Total des dépenses	2.289.370,00	2.254.952,91
Total des recettes	2.289.370,00	2.221.555,62
Solde au 31 décembre 2019	0.00	332.523,25

7. Lors de sa 90^{ème} session (Rome, 22 octobre 2020), la Commission des Finances a pris note des informations ci-dessus et a recommandé à l'Assemblée Générale, lors de sa 79^{ème} session (Rome, 17 décembre 2020), d'approuver les modifications définitives au budget et aux Comptes pour l'exercice financier 2019 (UNIDROIT 2020 – C.F. (90) 9, para. 9).

8. *Au vu des considérations qui précèdent, l'Assemblée Générale, lors de sa 79^{ème} session, est invitée à approuver les modifications définitives au Budget et aux Comptes pour l'exercice financier 2019 et à se prononcer sur le quitus du Secrétaire Général pour la gestion de l'exercice financier 2019, conformément à l'article 38(5) du Règlement.*